

Le Contrat de rivière Dyle-Gette: des engagements pris en faveur de la restauration de nos cours d'eau

Initié en 1993, le Contrat de rivière Dyle et affluents s'inscrit dorénavant dans la mise en oeuvre de la Directive européenne sur l'Eau, qui oblige les Etats membres à atteindre une bonne qualité de leurs eaux à l'échéance de 2015.

Le concept de Contrat de rivière est né de la notion de développement durable : gérer les ressources naturelles au quotidien en tenant compte des besoins des générations futures.

La dégradation de nos cours d'eau nécessite d'établir un dialogue entre tous les acteurs concernés et d'impliquer les riverains et la population pour que nos cours d'eau retrouvent la place qu'ils méritent.

Un Contrat de rivière prône une approche globale du cours d'eau en considérant tous ses aspects

(qualitatifs, quantitatifs, économiques, patrimoniaux...), à l'échelle d'un bassin versant.

Afin de se mettre en conformité avec l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 qui organise les conditions de fonctionnement des Contrats de rivière en Wallonie, le Contrat de rivière Dyle s'est constitué en asbl et a fusionné avec celui de la Gette, pour former le Contrat de rivière Dyle-Gette.

La Cellule de coordination du projet emploie six personnes, pour un total de quatre équivalents temps-plein.

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR LA PÉRIODE 2011-2013

Au même titre que la Ville de Wavre, l'Ade Wavre est membre du Contrat de rivière. Elle représente le secteur des entreprises dans un projet ouvert aux initiatives de tous genres.

Réunis ce 22 février à Chastre, les 63 partenaires publics et privés du Contrat de rivière ont renouvelé officiellement leur participation au projet, en apposant leur signature au bas d'un nouveau programme d'actions (ou protocole d'accord) pluriannuel.

Ce programme est composé de 344 engagements concrets, dans les domaines aussi variés que l'assainissement des eaux usées, la réduction des risques d'inondations, le développement de la biodiversité dans les cours d'eau, la sensibilisation des riverains et de la population du bassin.

L'Ade Wavre s'est notamment engagé à relayer les objectifs et les actions du Contrat de rivière auprès de ses membres et par ses canaux d'information. Mais, peut-être, pourrait-elle aller plus loin dans sa participation au Contrat de rivière...

QUELQUES CHIFFRES SUR LE BASSIN DE LA DYLE

140 cours d'eau nommés, pour une longueur totale cumulée de 620 km

superficie: 668 km² (dont 60% occupé par l'agriculture, 29% par l'urbanisation et 11% par la forêt)

population: +/- 230.000 habitants

principaux affluents de la Dyle: la Cala, la Lasne, la Nethen, l'Orne, le Pisselet, la Thyle et le Train





Jean-Marie TRICOT
CONTRAT DE RIVIÈRE
DYLE-GETTE



UNE AMÉLIORATION DE LA SITUATION, MAIS ENCORE BEAUCOUP D'ATTEINTES AUX COURS D'EAU À RÉSOUDRE

Nos cours d'eau retrouvent petit à petit une meilleure santé, grâce en grande partie aux investissements réalisés depuis les années 70' par l'Intercommunale du Brabant wallon et des Communes sur le plan des infrastructures d'assainissement (égouts, collecteurs et stations d'épuration). Il en résulte notamment que les populations de poissons se développent à nouveau dans les rivières et ruisseaux du bassin de la Dyle: le Contrat de rivière a en effet recensé 17 espèces de poissons différentes lors d'une campagne de pêches électriques coordonnée entre 2000 et 2002.

Mais, à l'inverse, il reste encore beaucoup de travail pour résoudre les nombreux points noirs encore présents. En 2006, le Contrat de rivière dénombrait un total de 593 points noirs identifiés le long du réseau hydrographique, parmi lesquels beaucoup de rejets d'eaux usées (en provenance d'égouts publics, mais aussi d'habitations riveraines), et beaucoup de dépôts de déchets de diverses natures déposés sur les berges et le long des cours d'eau (tontes de pelouses, fumiers agricoles, déchets ménagers, bricailons...).

Le Contrat de rivière dispose d'une cartographie complète sur support informatique de l'ensemble des points noirs identifiés sur le terrain. Il met cette information à disposition de ses partenaires et les invite à résoudre progressivement ces différentes atteintes, selon les missions et compétences de chacun.

POUR EN SAVOIR PLUS:

www.crdg.be

tél : 010/62 04 30

adresse: avenue de Wisterzée, 56
à 1490 Court-St-Etienne

Le Contrat de rivière Dyle-Gette est soutenu par le Service public de Wallonie, les Provinces du Brabant wallon et de Liège, et 22 communes du bassin Dyle-Gette



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR LES ENTREPRISES:

Les entreprises font partie des acteurs dans le domaine de l'eau. A cet égard, elles ont un rôle important à jouer en :

- veillant au respect des conditions du permis d'environnement pour ce qui concerne la gestion des eaux usées de l'entreprise, pour enrayer la pollution des cours d'eau
- vérifiant
- favorisant la perméabilisation des sols et l'infiltration des eaux de pluie, pour limiter les risques d'inondations
- maintenant un espace-tampon naturel entre le ruisseau proche et les terrains de l'entreprise, pour éviter toute agression superflue envers le cours d'eau appliquant les recommandations de la brochure "nature et entreprises" du RW/GIREA téléchargeable : http://www.girea.be/publications_didactiques.htm
- impliquant la participation du Comité pour la prévention et la protection des travailleurs (CPTT) et le Conseil d'entreprise dans la gestion environnementale de l'entreprise, pour favoriser la gestion participative
- participant aux journées "team building" destinées aux entreprises (chantiers d'éradication de plantes invasives, entretien de réserves naturelles...)